

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>36675</b>	De <b>M. François Rochebloine</b> ( Union des démocrates et indépendants - Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > sages-femmes	<b>Analyse</b> > revalorisation. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>03/09/2013</b> Question retirée le : <b>10/09/2013</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le manque de reconnaissance dont souffre la profession de sages-femmes. Après cinq années d'études hospitalo-universitaires exigeantes, les sages-femmes accomplissent un travail exceptionnel. Il lui rappelle que le rapport 2011 de la Cour des comptes préconisait très clairement de remettre les sages-femmes au coeur du système de soin des femmes, en premier recours. Il déplore les conditions matérielles et financières dans lequel s'exerce cette profession, dont la revalorisation s'avère indispensable car elle pourrait permettre d'améliorer les indicateurs français de mortalité périnatale. Par conséquent, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour l'avenir et la revalorisation de cette profession.